

Compte rendu Sommaire
Réunion du comité syndical
Séance du 14 janvier 2016.

Date de convocation
04/01/2016

Nombre de Membres:

En exercice: 20
Présents : 19
Ayant donné procuration: 1

L'an DEUX-MILLE-SEIZE, le QUATORZE du mois de janvier, à 19h, les délégués de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et de la Communauté de Communes de Rives de Moselle membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents : MM. ABATE, BOLTZ, CORRADI, DROUIN, FOURNIER, FREYBURGER, GIRARD, HENRY, Mmes LAPOIRIE, LOMBARDI, MM. MAHLER, MATELIC, MUNIER, NOBILE, OCTAVE, SADOCCO, TURCK et WAGNER.

Membres absents ayant donné procuration :

M. TUSCH à M. MAHLER

Absent excusés : M. MULLER

Absents: néant

Le 14 janvier 2016, à 19h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne s'est réuni à Rombas, au siège de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

- **Est installé par Monsieur Jean-Claude MAHLER**, Doyen d'âge,
- **Désigne une secrétaire de séance**, en la personne de Mme LOMBARDI, la plus jeune déléguée du comité,
- **Elit**, par 16 voix « POUR » et 3 suffrages non-exprimés, M. Lionel FOURNIER, Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,
- **Fixe**, par 17 voix « POUR » et 2 abstentions, au nombre de trois (3) le nombre de vice-présidents du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne
- **Elit**, par 16 voix « POUR » et 3 abstentions M. Rémy SADOCCO 1^{er} Vice-Président
- **Elit**, par 17 voix « POUR » et 2 abstentions M. René DROUIN 2^{ème} Vice-Président
- **Elit**, par 17 voix « POUR » et 2 abstentions M. Julien FREYBURGER 3^{ème} Vice-Président
- **CONFIRME** la gratuité des fonctions de Président et de Vice-président
- **et RENONCE** à l'application dispositions des articles L.5211-12 et R.5214 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant le montant des indemnités pouvant être attribuées aux Présidents et Vice-Présidents des Etablissement Publics de Coopération Intercommunale

Fait à Rombas, le 15 janvier 2016,

Affiché le 15.01.2016

Le Président,



Lionel FOURNIER